



Caution solidaire entreprise

Par **claudio20**, le **22/12/2017** à **11:45**

bonjour question pour un ami sa boîte est en liquidation judiciaire et il est caution sur un prêt en étant garant pour le recouvrement de la dette comment se passe t il au tribunal...huissier ?? merci d'avance

Par **jos38**, le **22/12/2017** à **13:19**

bonjour. si la vente aux enchères permet de solder la dette, pas de problème. sinon la banque l'assignera. a t'il reçu chaque année l'information aux cautions?

Par **claudio20**, le **22/12/2017** à **14:49**

bonjour et merci jos après lui il n'a reçu aucun courrier n'est en recommandé de toute façon il faut attendre l'assignation? la vente aux enchères ne soldera pas la totalité et de plus il n'aura pas les moyens de payer car tout perdu comme souvent dans ces situations et aucun bien ni panique un peu merci

Par **amajuris**, le **22/12/2017** à **15:00**

bonjour, comme il est caution, l'organisme de crédit lui demandera de payer conformément à son engagement souscrit pour obtenir le prêt. il n'aura pas les moyens de payer aujourd'hui

mais le créancier attendra un retour à meilleur fortune.rnsalutations

Par **claudio20**, le **22/12/2017** à **15:15**

merci amatjurisrnil lui faisait signer un engagement de caution ainsi qu'une fiche de renseignements mais il ne l'a pas signé comme tous les ans en juillet 2016 ça n'était pas un crédit mais un encours financier avec une maison de crédit

Par **morobar**, le **22/12/2017** à **17:05**

Quoiqu'il en soit, le créancier n'attendra pas un jugement à venir, mais actionnera immédiatement la caution.rnC'est ainsi que cela se passe, au moindre incident c'est l'appel en garantie de la caution.